ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Conférence de presse du SeGEC – 11 septembre 2025

Tronc commun - Face au flou et au silence prolongé du politique, le SeGEC prend ses responsabilités et propose des pistes concrètes

Point de situations et rétroactes

- Entre janvier et mai 2025 : organisation d'ateliers d'information sur le tronc commun à plus de 7000 enseignants de l'enseignement catholique ;
- Mai 2025 - Séminaire organisé par la ministre Glatigny ;
- Juin 2025 – Dépôt des propositions du SeGEC au cabinet de la ministre ;
- Août 2025 : Université d'été, en présence de la ministre. Frédéric Panier (AKT for Wallonia) et Alexandre Lodez ont rappelé l'urgence ;
- 4 septembre : tous les programmes du secondaire du SeGEC relatifs au tronc commun sont désormais validés par la Commission des référentiels et des programmes;
- 5 septembre 2025 - Annonce du report des formations pour directions et équipes pédagogiques justifié comme ceci : « Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles travaille actuellement à la redéfinition du degré inférieur de l'enseignement secondaire (S1, S2 et S3). Dans l'attente de ces décisions, certaines formations prévues pour accompagner cette réforme doivent être adaptées. » ;
- Le SeGEC a une responsabilité à l'égard des Pouvoirs organisateurs qu'il fédère, des directions, des équipes pédagogiques mais surtout à l'égard des élèves dont il a la responsabilité d'enseignement et d'éducation ;
- Il y a urgence. Sur le terrain, les acteurs demandent des clarifications quant aux modalités d'implémentation du tronc commun en secondaire plus particulièrement en S1 afin de préparer la rentrée prochaine.

L'enseignement libre subventionné en Fédération Wallonie-Bruxelles en quelques chiffres

- Fondamental ordinaire : 200.000 élèves, soit 40% de la population scolaire

- Secondaire ordinaire : 228.000 élèves, soit 60% de la population scolaire.

Parmi ces 228.000 élèves, 148.000 sont au D2D3. Parmi ces 148.000 élèves, 59.000 élèves suivent l'enseignement qualifiant, soit près de 40% de la population au D2D3.

Population scolaire par réseau

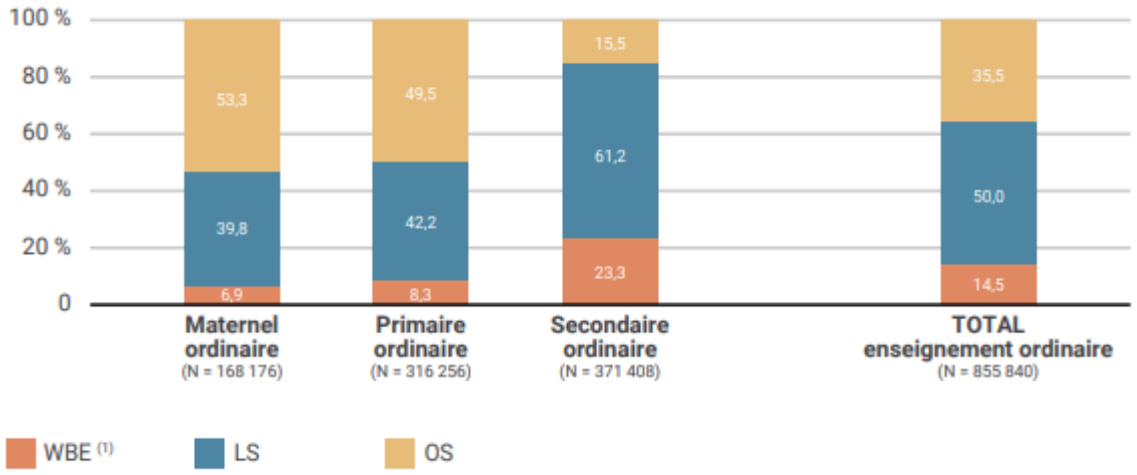

Population scolaire des 2e et 3e degrés dans l'enseignement secondaire ordinaire par section et par réseau

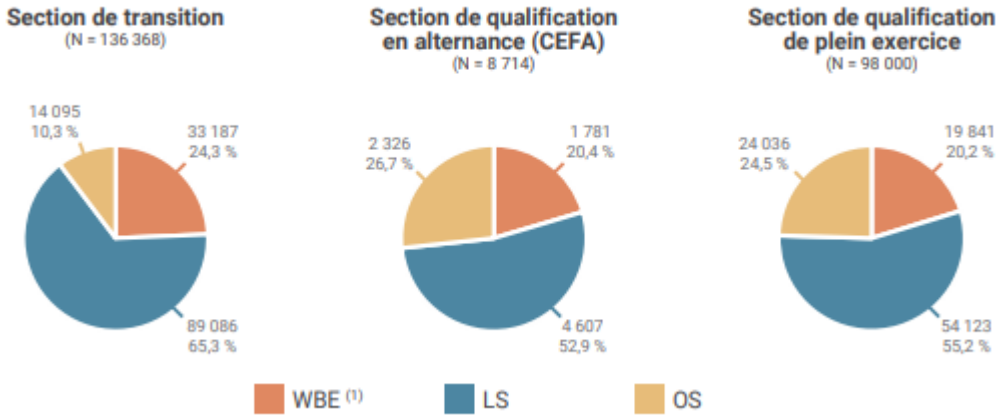

Source : indicateurs de l'enseignement

L'enseignement libre subventionné est donc fortement impacté par l'implémentation du tronc commun.

La rupture à l'issue de la P6 n'est pas une option

La **qualité des apprentissages et le suivi optimal de tous les élèves** constituent deux éléments indispensables à poursuivre en S1.

Sur cet aspect, le gouvernement et nous sommes préoccupés par les mêmes thématiques.

Sauf que le signal actuel de « stop ou encore ? » fait l'effet inverse. De nombreux enseignants et directions du fondamental nous interpellent sur une potentielle réforme dans la réforme. Ceux-ci doivent être rassurés, et cela devient urgent.

Il faut **empêcher la rupture et la perte de confiance des enseignants et des élèves en poursuivant les 2 axes principaux du Pacte** : la gouvernance et les nouveaux programmes ainsi que l'approche évolutive qui permet la continuité dans le suivi des élèves, entre la 6e primaire et la 1e secondaire. Quelles perspectives donner aux élèves

de P6 qui sortiront en juin 2026, préparés à la poursuite du tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire et à leurs parents ?

Pour le SeGEC, il n'est pas question de couper les racines du tronc de l'arbre qui est déjà troublé dans sa floraison.

Qu'est-ce que le SeGEC met sur la table pour les 3 premières années du secondaire ?

1. Le SeGEC fait une proposition de méthodologie qui allie :

- la philosophie et le travail qui a été accompli dans le cadre du Pacte sur le tronc commun ;
- la déclaration de politique communautaire notamment sur les activités orientantes et le numérique ;
- les échéances et la soutenabilité pour les équipes pédagogiques et les équipes de directions du secondaire.

2. Un schéma de mise en œuvre en étapes :

- Confirmation **que la grille de S1 telle que prévue par le code de l'enseignement sera appliquée pour l'année scolaire 2026-2027** et que les dispositions légales seront prises pour l'attribution des nouveaux cours avec l'objectif rassurer les élèves, les parents et les équipes et permettre d'organiser une rentrée 2026 sereine. Une phase transitoire pour le 1er degré différencié (élèves sans CEB) jusqu'en 2028-2029.

- Création d'un GT sur le contenu du référentiel FMTTN en S2 et S3 afin d'intégrer les nouveautés dans le domaine numérique (développement de l'IA) et clarifier la dimension polytechnique du référentiel.

- Création d'un GT sur la définition des fondamentaux pour les attendus du certificat du tronc commun (CTC) et des balises pour les activités orientantes au travers notamment des domaines 6, 7 et 8.

- Création du GT sur l'évolution d'une S3 de transition en articulation avec le post tronc commun.

3. Le SeGEC dépose une proposition de grille pour la S3 :

- Une S3 plus souple, avec une attention particulière pour l'orientation et les apprentissages polytechniques et artistiques.
- Libérer du temps pour l'orientation et les projets personnalisés sans affaiblir les fondamentaux qui sont certificatifs.
- Permettre aux écoles d'adapter leur offre tout en garantissant un socle commun à tous les élèves.
- Favoriser une transition progressive entre le tronc commun et les voies de qualification ou de transition.

Principes

- Même CTC en S3 pour tous (avec accès aux deux voies du post tronc commun). Rendre certificatif uniquement ce qui est commun en termes d'attendus au départ des fondamentaux identifiés dans les référentiels.
- Le CTC pourrait être délivré sur base :
    - Des évaluations sommatives en S1/S2 établies à partir des attendus figurant dans les programmes
    - Une évaluation externe sur base des fondamentaux déterminés pour la S3
- Si des choix de cours sont proposés aux élèves en S3, il y a lieu de respecter quelques préalables :
    - Laisser un libre choix aux élèves (avec avis non contraignant du Conseil de classe)
    - Les cours choisis par les élèves ne font pas partie des attendus des fondamentaux du CTC mais peuvent contribuer à la réflexion de l'élève sur son orientation future ainsi qu'aux avis du Conseil de classe
- Chaque établissement devrait pouvoir proposer des dispositifs pour les élèves en grandes difficultés tel que l'accompagnement personnalisé ou par exemple un module inspiré de dispositifs existants comme par exemple la 3S-DO le MFI comme en alternance, voire proposer un partenariat avec une école voisine, comme dans les modalités prévues dans l'organisation d'une 3ème Polyvalente

- On introduit la notion de "fourchette" à la grille horaire de la S3 pour certains cours

Remarques :

- La question des langues est une question en soi notamment dans le cadre de l'immersion et devrait amener une réflexion particulière.

		S1	S2	S3	S3 DPC
Domaine 1	**Langue française et Langues anciennes**	**6 p**	**4 + 2 p**	**Français 4 p Latin 2 p**	**Latin De 0 à 4**
	Education culturelle et artistique (ECA)	**2 p**	**2 p**	**2 p**	**De 0 à 4**
Domaine 2	**LM 1**	**4 p**	**3 p**	**3 p**	**3 p**
	LM 2	**0 p**	**3 p**	**3 p**	**De 0 à 4**
Domaine 3	**Mathématiques**	**5 p**	**4 p**	**4 p**	**4 p**
	Sciences	**3 p**	**3 p**	**3 p**	**3 p**
	Formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTT/N)	**3 p**	**2 p**	**2 p**	**De 2 à 8 p (polytech et STEAM)**
Domaine 4	**Sciences humaines (formation historique,**	**4 p**	**4 p**	**4 p**	**4 p**

	géographique, économique et sociale)				
	Religion	2 p	2 p	2 p	2 P
Domaine 5	Education physique, bien-être et santé	3 p	3 p	3 p	De 3 à 4 p
Domaines 6, 7 et 8	Un volume minimum de 188 périodes dont 128 périodes consacrées à l'éducation aux choix avec 80 périodes d'activités dont 5 jours de stage en S3				
	Total	32 p	32 p	32 p	32 P
	Accompagnement personnalisé (AP) dans la grille horaire	2 p	2 p	2 p	2 p

Modalités d'application de la grille

- Un total de 8 périodes est « possiblement » libéré en S3 : Latin 2 p, ECA 2 p, FMTT/N 2 p, LM2 (si choix porté sur les langues)
- Dans chaque école, à minima, 2 périodes de « polytechnique et STEAM » (Science, Technologie, Ingénierie, Art et Mathématiques) dans lesquelles on doit travailler le projet de l'élève (pouvant se faire en semaines projets et/ou en partenariat avec une autre école)
- Proposer aux élèves des « options » de transition et/ou qualifiantes (au départ du patrimoine des écoles)
- Permettre de proposer des scénarios alternatifs à toutes les écoles (de la transition dans une école qualifiante, du qualifiant dans une école de transition)
- Accès à la 4ème année : toutes les portes restent ouvertes (avec la mise en place de dispositifs AP)
- Une attention aux élèves en grande difficulté ou en décrochage
- Pour les cours hors grille commune, les référentiels ont une fonction indicative

Points de vigilance

- Les écoles d'enseignement secondaire, quel que soit leur profil, se préparent depuis plusieurs années à l'arrivée du Tronc commun. Pour cela, elles ont été amenées à conduire le changement. Le pouvoir régulateur ne peut pas en dernière minute « renverser » totalement le paradigme : « Rien de pire pour les écoles que ce à quoi elles sont en train de se préparer ».
- Ne pas toucher à la grille de S1 (phase transitoire pour le 1er degré différencié jusqu'en 2028-2029) et de S2
- Attention à ne pas confondre « orientant » et « orienté »
- Toute piste envisagée pour l'adaptation de la S3 doit être confrontée au réel des écoles (structures, moyens, soutenabilité organisationnelle).

Contact presse : Arnaud Michel – Directeur du Département de la communication – arnaud.michel@segec.be – 0471/88 54 48